

Programme de la Formation

MOA/MOE - APPRENDRE À AGIR ENSEMBLE POUR PLUS D'URBANITÉ - de l'état des lieux au passage à l'acte

1 jour soit 7 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : MOA/MOE - pour plus d'urbanité

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 4 octobre 2022

Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 4 octobre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 24 octobre 2022

CONTEXTE GÉNÉRAL

De l'état des lieux au passage à l'acte

Développement durable, lutte contre l'artificialisation, densification, plus récemment frugalité heureuse...sont depuis de nombreuses années au coeur des préoccupations de l'aménagement du territoire au point que l'on aurait pu espérer une métamorphose de l'action publique et privée. Et pourtant...

Cette journée a pour objectif de bousculer et de réveiller les consciences, d'inviter à l'action dans des domaines stratégiques comme l'enseignement, l'ingénierie publique, les pratiques collectives, la co-conception en proposant des méthodes innovantes afin de ré-inventer la fabrique de nos territoires. En la suivant vous aurez l'occasion de partager un « état des lieux » sur nos professions, des « actions concrètes possible » avec d'autres professionnels de l'architecture et de l'aménagement, au sens large.

Pour vous accompagner sur cette thématique, vous retrouverez :

- **Paul Vincent** - Architecte Enseignant ex-partenaire associé, **chef de projets Renzo Piano Building Workshop**.
- **Xavier MESSAGER** - Maître d'ouvrage Architecte, aménageur, **directeur de Bordeaux Métropole**
- Et comme invité, **Olivier Caro** bureau d'étude en urbanisme et ingénierie de projets, positionné sur les problématiques de connaissance, de culture et de création (en attente de confirmation)

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#)

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise
- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétence validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire

Vous êtes salarié d'une autre entreprise (artisan, ingénieur.....), [voir ici les différents organismes](#) susceptibles de prendre en charge la formation

LIBÉRAL(E), vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#), Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

- le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, vous avez **droit à un crédit d'impôt** pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 [sur le site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Architectes, urbanistes, paysagistes, collaborateurs d'agence, agents territoriaux. Promoteurs, bailleurs, étudiants, assistants à maîtrise d'ouvrage, universitaires, directeurs d'écoles, responsables pédagogiques, chercheurs, sociologues et anthropologues, habitants.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme d'échanges oraux.

En fin de formation, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail à l'issue de la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
MOA/MOE - pour plus d'urbanité
1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 4 octobre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 4 octobre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 24 octobre 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le participant aura identifié les points bloquant d'un système de fabrique de la ville qui peine à se transformer. Il sera en capacité d'interroger les pratiques et sa propre méthode de travail car chacun doit prendre sa part de responsabilité. Enfin, en sa qualité de professionnel de l'architecture et de l'aménagement, il sera convaincu de son rôle central de professionnel du projet, aussi de la nécessité de concevoir collectivement tout projet, en tirant profit de toutes les compétences. Le team pluridisciplinaire ainsi constitué deviendra un ambassadeur pour plus d'urbanité, de plaisir et de confort ressenti par les usagers, pour la fabrique d'un territoire heureux à vivre.

FORMATEUR(S)

MESSAGER Xavier - Directeur de Bordeaux Métropole- Maître d'ouvrage Architecte, aménageur

VINCENT Paul - Designer - Architecte

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Cette formation est basée essentiellement sur un partage entre participants sur la base d'un constat et d'actions proposées par les intervenants. Ces

débats et présentations seront étayés par la présentation de projets fédérateurs par ce tandem inédit Maître d'ouvrage Aménageur + Maître d'oeuvre.

PROGRAMME

- Identifier les points bloquant d'une fabrique de la ville qui peine à se transformer
- Interroger des pratiques collectives et des méthodes de travail plus efficaces
- Réaffirmer le rôle central des échanges entre tous les acteurs du projet
- Prendre le temps d'échanger sur ce constat, agir en réinventant une Ville Heureuse à vivre.

Demi-journée 1

Partager ensemble un constat

- L'aménagement aujourd'hui - La fin d'une époque
- Les architectes, urbanistes et paysagistes en collectivité

Demi-journée 2

Et demain ?

- Identifier les domaines d'action possible - Donner l'envie d'agir
- L'importance du mélange des savoir-faire et savoir-vivre associés autour des architectes, des urbanistes, paysagistes et autres acteurs
- Inventer une conception partagée avec tous les acteurs possibles, dès l'esquisse.
- Présenter des projets fédérateurs exemplaires (dirigés par les formateurs)